

PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE

MINISTERE
DE LA JUSTICE ET DE LA
LEGISLATION

SOMMAIRE :

NOMINATION.-

DECRET

ANNEE 1961 N° 70 PR/MJL-DJ

Présenté par la
Direction de la
Justice.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;
Vu le décret du 2 Mars 1960 portant règlement sur la
solde et les allocations accessoires du Personnel en service
Outre-mer et les actes qui l'ont modifié ;
VU la loi n°60-27 du 21 Juillet 1960 approuvant la
convention franco-dahoméenne du 16 Septembre 1959 relative à
l'emploi du personnel judiciaire ;
VU la décision en date du 5 Octobre 1960 n°2464
du Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la
Communauté, mettant Monsieur GOURRAUD Léon à la disposition
de la République du Dahomey ;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur GOURRAUD Léon, Magistrat du 5° grade
5ème échelon (Indice métropolitain 375 - groupe II)
est nommé Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel
de Cotonou.

ARTICLE 2.- Les soldes et accessoires de l'intéressé sont
imputables au Budget de l'Etat Français.

ARTICLE 3.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré
publié et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO 14 MARS 1961
P. Le Président de la République
Le VICE-PRESIDENT

PAR le Président de la
République et pour le Garde
des Sceaux en Mission,
le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail chargé de l'intérim:

B. BORNA

S.M. APITHY

VU:

Le Ministre des Finances
et du Budget,

VU:

Le Contrôleur Financier :

AMPLIATIONS : Original I - JORD I - PR I5 - MJL I -
Mission Aide I - PG - PR I - MFB I - SF I - CD I -